



Est on obligée de payer malgré la lettre de résiliation?

Par **Tchoutchou78**, le **16/12/2013** à **19:05**

Bonjour à tous rnJ ai signé un contrat avec culture et formation car j avais quelqu'un qui voulait m aider à payer des cours... Et comme la vie nous réserve toujours des surprises cette personne à change d avis et j ai écrit à cette école pour résilier le contrat, ils ont reçu le courrier 4jours après les trois mois sachant que je les avais eu au téléphone avant et avais dis que je souhaitais arrêter j ai explique ma situation ... Sans travail sans logement fixe et surtout sans papier je ne pouvais plus assumer... Ils n ont rien voulu savoir après c était harcèlement au téléphone, courrier d intimidation... J ai envoyé des mails expliquants que je suis dans la précarité ... Ils m ont laisse tranquile un moment et maintenant c est le bureau des contentieux qui appelle pour trouver une échéancier, je suis tombé enceinte ils m ont traumatisé au téléphone j ai menacé de porter plainte si je perds mes bb... Le monsieur est allée jusqu à me dire de leur donner l argent que je recevrai de la caf... Et je lui ai répondu mais vous vous rendez compte je dois laisser me bb mourir de faim pour payer une dette que je ne comprends pas? Alors que j ai résilie le contrat et explique ma situation? J ai vraiment besoin de votre éclairage aidez moi merci...